

1. *Débitrice*: **Progress Watch AG**, Alleestrasse 11, 2503 **Bienne**
2. *Durée du sursis concordataire*: 4 mois jusqu'au 15.09.2003
3. *Echéance pour la remise des créances*: 17.06.2003
4. *Commissaire*: Transliq AG, Schwanengasse 5/7, 3001 Berne.
5. *Remarques*: Date de l'octroi du sursis concordataire: 15 mai 2003, accordé par le juge concordataire de l'arrondissement judiciaire II, Bienne-Nidau.  
Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances par écrit au commissaire, valeur au 15 mai 2003 avec un décompte séparé des intérêts, en désignant d'éventuels droits de gage ou privilèges et en y joignant les moyens de preuve pendant le délai de production.  
Les créanciers qui n'annoncent pas ou pas à temps leurs créances sont exclus des délibérations relatives au concordat.  
Les personnes qui ont des revendications à faire valoir concernant des biens qui se trouvent chez la débitrice sont également sommés d'informer le commissaire et de lui remettre les moyens de preuve pendant le délai de production.  
L'assemblée des créanciers aura lieu mercredi 13 août 2003, à 10 h., à l'Hôtel Elite, Bahnhofstrasse 14, 2502 Bienne/Biel. Les pièces peuvent être consultées (sur rendez-vous) du 14 juillet 2003 au 4 août 2003 auprès du commissaire, Schwanengasse 5/7, 3001 Bern.  
La débitrice a l'intention de soumettre aux créanciers un concordat par abandon d'actif.  
La décision concernant la désignation du commissaire peut faire l'objet d'un recours des créanciers auprès de l'autorité cantonale de surveillance en instance supérieure, Hochschulstr. 17, 3012 Bern, dans les 10 jours dès la publication (art. 294 al. 3 + 4 LP).  
Seule le texte de publication allemande fait foi.  
Transliq AG  
Internet: <http://www.transliq.ch>  
e-mail: [transliq@transliq.ch](mailto:transliq@transliq.ch)  
3001 Bern

(01007010)